



AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs très variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel... Ils s'effectuent sur des espaces de natures et de dimensions très diverses : du jardin particulier aux parcs de loisirs, de l'espace vert urbain aux bords de route, d'autoroutes, de rivière..., la palette des types d'intervention paysagère est importante.

Le technicien supérieur en aménagements paysagers doit garantir la cohérence technique, le respect de la logique de conception ainsi que le respect des règles de l'art.

I. – ARCHITECTURE DE L'OPTION

1. - PROGRAMME

Le programme officiel du Ministère de l'Agriculture est divisé en **deux grandes parties** : la première comportant le tronc commun des cinq modules de base du B.T.S.A. modulaire et la seconde les sept modules spécifiques de l'option A.P.

PREMIERE PARTIE : Les modules de base du B.T.S.A.

Ils sont communs pour tous les B.T.S.A, quelle que soit l'option choisie et sont au nombre de cinq.

- Voir page suivante leurs contenus -

NOM	INTITULE	CONTENU
D1 – TRAITEMENT DES DONNEES		
D1.1	Mathématiques appliquées et statistiques	Mathématiques Une partie de ce module est spécifique à l'option choisie
D1.2	Informatique	Informatique
D2 – TECHNIQUES D'EXPRESSION, DE COMMUNICATION, D'ANIMATION ET DE DOCUMENTATION		
D2.1	Langue vivante	Langue vivante <u>AU CHOIX</u> : Anglais – Espagnol Allemand
D2.2	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	Education socioculturelle Français
D3 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE		
D3.1	Economie générale et droit du travail	Economie générale Droit du travail

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au B.T.S.A., vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux ci-dessus.

DEUXIEME PARTIE : Les modules spécifiques de l'option

Ces modules sont caractéristiques de votre option. Ils sont sept (dont le dernier est à choisir en fonction du thème étudié pendant votre stage) et leur répartition est la suivante :

NOM	INTITULE	CONTENU
D3 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE		
D3.2	Acteurs, politiques et modes de gestion de l'aménagement paysager	Sciences économiques et sociales Sciences et techniques de l'aménagement
D3.3	Approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement paysager	Sciences et techniques de l'aménagement Education socioculturelle Histoire/Géographie
D4 – ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES		
D4.1	Le végétal dans son environnement	Biologie/Ecologie Agronomie Sciences et Techniques de l'aménagement
D4.2	Techniques utiles à l'étude paysagère préalable à un aménagement	Sciences et Techniques de l'aménagement dont Topographie Géographie (Cartographie) Biologie/Ecologie
D4.3	Le projet d'aménagement paysager et le plan de gestion paysagère d'un espace	Techniques économiques Sciences et techniques de l'aménagement Arts plastiques appliqués
D4.4	Travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers	Techniques économiques Sciences et techniques de l'aménagement Sciences et techniques des équipements
AU CHOIX (en fonction du thème d'étude du stage)		
D4.5	Planification, gestion et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers	<i>Thème sur maîtrise d'œuvre d'un chantier paysager : création et entretien (sur terrain)</i> Techniques économiques Sciences et techniques de l'aménagement
D4.6	Pratiques plastiques et communication appliquées à un projet d'aménagement paysager	<i>Thème sur l'étude d'un projet d'aménagement (en bureau)</i> Techniques économiques Sciences et techniques de l'aménagement

2. – EPREUVES D'EXAMEN

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle (pas de Contrôle en Cours de Formation comme en Etablissement scolaire traditionnel).

Huit épreuves au total sont prévues. Elles sont réparties en 2 groupes :

- 3 épreuves du 1^{er} groupe (20 coefficients) ;
- 5 épreuves du 2^{ème} groupe (20 coefficients) qui se substituent au contrôle en cours de formation (contrôle continu ou C.C.F.).

Voici leurs répartitions :

STRUCTURE DE L'EXAMEN				
EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 1^{er} GROUPE				
N°1 EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE	5	3 h 30	D2.1 – D2.2 et D3.1	<p>Epreuve écrite en 2 parties sur documents :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>première partie</u> : le candidat répond à des questions qui vérifient la compréhension du texte principal ;- <u>deuxième partie</u> : le candidat produit un texte dont l'objet, la forme particulière ainsi que le public auquel il est destiné sont précisés par les consignes données dans le sujet. <p>Deux sujets peuvent être proposés au choix du candidat.</p> <p>Chaque année, pour cette épreuve deux thèmes de culture générale sont fixés par note de service et renouvelés pour moitié tous les deux ans.</p>

STRUCTURE DE L'EXAMEN (suite)

EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 1^{er} GROUPE – (suite)				
N°2 EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE A CARACTERE PROFESSIONNEL	7	5 h 00	D4.1 – D4.2 D4.3 et D4.4	Epreuve écrite de synthèse, s'appuyant sur des documents joints au sujet. Elle peut prendre la forme d'une étude de cas.
N°3 SOUTENANCE DU RAPPORT DE STAGE	8	45 mn	D3 et D4	<p>Epreuve de synthèse écrite et orale qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel.</p> <p><u>Écrit</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rapport écrit centré sur une étude de situations professionnelles réalisée durant le stage. Le candidat expose son étude, justifie sa démarche et ses choix ; il analyse le contexte de cette étude et en évalue les prolongements possibles, les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. <p><u>Oral</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé → le candidat dispose de 10 mn au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé. - Entretien avec le jury → 35 mn au maximum portant sur l'exposé précédent et sur le document écrit.
EPREUVES DU 2^{ème} GROUPE				
EPREUVE A TRAITEMENT DE DONNEES	3	3 h 00	D1.1 et D1.2	Epreuve écrite constituée de plusieurs exercices ou problèmes. La partie informatique ne peut excéder 7 points par rapport à un total de 20 points affectés à l'épreuve.

STRUCTURE DE L'EXAMEN (suite)

EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 2^{ème} GROUPE – (suite)				
EPREUVE B PROJET ECRIT D'UN PRODUIT DE COMMUNICATION	3	3 h 00	D2.2	<p>Production écrite, qui peut s'accompagner d'une production graphique. L'épreuve s'effectue sur la base d'un support documentaire destiné à aider le candidat, composé d'éléments d'information et de documents d'ambiance d'ordre graphique, photographique ou plastique. L'énoncé précise l'objet du processus de communication et induit ses motifs, les circonstances et le public concerné.</p>
EPREUVE C LANGUE VIVANTE	3	50 mn	D2.1	<p>Epreuve orale en 2 parties. Chaque partie compte pour 50 % de la note globale.</p> <p>① compréhension de l'oral : le candidat se présentera à l'épreuve muni d'un baladeur en état de marche. L'évaluation se fera à partir d'un enregistrement sonore d'une durée de 2 à 3 mn fourni par l'examinateur.</p> <p>② entretien : le thème de cet entretien est choisi par l'examinateur. Afin de guider la réflexion du candidat, un document court peut être joint au sujet. Le candidat peut quant à lui présenter une liste de thèmes abordés au cours de sa formation accompagnée de documents courts permettant d'enrichir la discussion.</p>
EPREUVE D ECONOMIE GENERALE ET APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE, HISTORIQUE ET CULTURELLE DU PAYSAGE ET DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	3	3 h 00	D3.1 – D3.2 et D3.3	<p>Epreuve écrite pouvant porter, soit sur l'ensemble des 3 trois modules, soit sur les deux, soit sur un seul d'entre eux.</p> <p>Elle prend la forme d'une composition sur un sujet dont l'énoncé peut s'appuyer sur une documentation jointe en annexe, et peut être structuré en une ou plusieurs parties distinctes.</p>

STRUCTURE DE L'EXAMEN (suite)				
EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 2^{ème} GROUPE – (suite)				
EPREUVE E EPREUVE PROFESSIONNELLE	8	1 h 30	D4	Epreuve orale comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - 1 h 00 de préparation par le candidat, - 30 mn d'entretien avec les examinateurs. L'épreuve comporte deux ou plusieurs questions dont l'une au moins s'appuie sur un support professionnel.

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 calculée sur le total des points de l'ensemble des épreuves coefficientées du premier et du deuxième groupe.

Les candidat(e)s en formation à distance sont dispensé(e)s obligatoirement de l'Education Physique et Sportive et des Modules d'Initiative Locale (MIL)

II. – CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, considéré(e)s **candidat(e) individuel(le)**, vous pouvez conserver, à votre demande et dans la limite des **3 sessions** suivant la première à laquelle vous vous êtes présenté(e), le bénéfice des notes que vous estimez satisfaisantes (même inférieures à 10 sur 20).

Pour les redoublant(e)s extérieur(e)s ayant déjà subi en totalité les épreuves du B.T.S.A. A.P. en établissement scolaire traditionnel, les points au-dessus de 10 de la note d'E.P.S. et de la note de la moyenne des Modules d'Initiative Locale sont pris en compte.

A chaque session, le calcul de la moyenne pour l'admission s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux épreuves nouvellement subies. Aucune mention ne peut être attribuée aux candidat(e)s qui ont demandé à conserver le bénéfice des notes. Notre établissement peut vous aider à reparer votre Brevet de Technicien Supérieur Agricole.

UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**

